



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA NIÈVRE

Préfecture
Secrétariat général

Direction de la Réglementation
Et des Collectivités Locales

Bureau des collectivités locales

Affaire suivie par : V. Beaulier / B. Werner
Tél. 03.86.60.71.99 / 72.00

ARRÊTÉ

Fixant la composition de la formation restreinte de la commission départementale de la coopération intercommunale

LE PRÉFET DE LA NIÈVRE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L 5211-42 à L 5211-45 et R 5211-30 à R 5211-33 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral du 30 avril 2014 fixant le nombre de membres de la commission départementale de la coopération intercommunale – formation plénière et formation restreinte – et fixant la répartition des sièges au sein de cette commission ;

VU l'arrêté préfectoral du 16 juin 2014 portant renouvellement de la commission départementale de coopération intercommunale ;

CONSIDÉRANT que l'élection des membres de la commission restreinte de la CDCI a eu lieu lors de la réunion de la CDCI du 17/11/2014 ;

SUR la proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} :

La formation restreinte de la commission départementale de la coopération intercommunale est composée comme suit :

• REPRESENTANTS DES MAIRES DES CINQ COMMUNES LES PLUS PEUPLEES DU DEPARTEMENT :

- Mme Isabelle BONNICEL, maire de Varennes-Vauzelles ;
- M. Alain LASSUS, maire de Decize ;
- M. Michel VENEAU, maire de Cosne-sur-Loire.

• **REPRESENTANTS DES MAIRES DES COMMUNES DONT LA POPULATION EST INFERIEURE A LA MOYENNE DEPARTEMENTALE :**

- M. Patrice JOLY, maire adjoint d'Ouroux-en-Morvan ;
- Mme Bernadette LARIVÉ, maire de Saint-Maurice ;
- M. Jean-Michel MALHAPPE, maire de Saint-Pierre-du-Mont.

• **REPRESENTANTS DES MAIRES DES AUTRES COMMUNES :**

- M. René MARCELLOT, maire de Saint-Père ;
- M. Gilles NOËL, maire de Varzy ;
- M. Pascal THEVENET, maire de Saint-Léger des Vignes.

• **REPRESENTANTS DES PRESIDENTS D'ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE :**

- M. Alain DHERBIER, président de la communauté de communes entre Loire et Nohain ;
- M. Thierry FLANDIN, président de la communauté de communes en Donziais
- M. Jean-Sébastien HALLIEZ, président de la communauté de communes des Portes du Morvan ;
- M. Denis THURIOT, président de la communauté d'agglomération de Nevers.

• **REPRESENTANT DES PRESIDENTS DE SYNDICATS MIXTES ET SYNDICATS DE COMMUNES :**

- M. Guy HOURCABIE, président du SIEEEN.

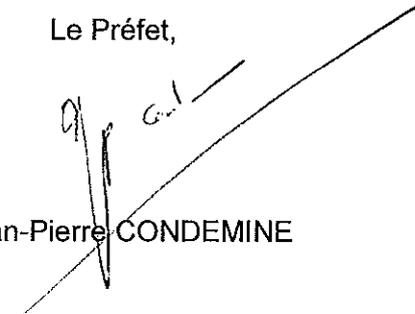
ARTICLE 2 :

Le secrétaire général de la préfecture de la Nièvre est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nevers, le

26 NOV. 2014

Le Préfet,


Jean-Pierre CONDEMINÉ